

## **La Communauté économique et Monétaire d'Afrique Centrale : une structure régionale effective ? 1994-2014**

**Dr Nadège Tatiana NGOLO DIRAMBA épouse EYA NDONG**

Assistante en histoire  
École Normale Supérieure de Libreville

### **Résumé**

Le 16 mars 1994 naissait la CEMAC. Ces fondateurs s'étaient fixés comme objectifs la mise en place des institutions communautaires, la création d'une zone de libre-échange puis la mise en place d'une union douanière. Une fois ces objectifs atteints, l'on devait naturellement aboutir à la création d'un marché commun dans lequel les personnes, les biens et les capitaux circuleraient librement. En 2014, soit vingt ans après, le constat réalisé est le suivant. Elle est effectivement une Communauté dotée de véritables institutions et regroupant six États regorgeant d'une multitude de richesses. De plus, c'est un espace qui partage quasiment la même histoire et ses peuples la même origine. Toutefois, la CEMAC connaît un démarrage laborieux et peine à réaliser l'intégration sous-régionale tant souhaitée.

**Mots clés : Afrique Centrale – CEMAC - Intégration régionale – Institutions - Difficultés.**

### **Abstract**

On March 16th, 1994 was born the CEMAC. These founder shad been given like objectives the installation of the Community institutions, the creation of a free exchange zone then the installation of a customs union. Once the sea chieved goals, one was naturally to lead to the creation of a Common Market in which the people, the goods and the capital would working freely. In 2014, that is to say twenty years after, the report carried out is the following. It is indeed a community quipped with veritable institutions and gathering six States a boun dingin a multitude wealths. Moreover, it is a space which shares almost the same history and its people the same origin. However, the CEMAC, in spite of the progress recorded on the planinstitutional, records a hard starting.

**Keywords: Central Africa – CEMAC - Regional integration – Institutions - Difficulties.**

## **Introduction**

La réussite de l'Union Européenne (UE) comme regroupement régional à caractère politique et économique a suscité de la part des autres pays du globe un intérêt pour ce modèle de développement. En effet, quel que soit le continent, aucun pays ne pense à un développement économique en vase clos. La globalisation des économies des États frontaliers, la régionalisation s'imposent comme une nécessité vitale, comme le modèle à emprunter. Les pays d'Afrique centrale après avoir évolué sous le regroupement colonial Afrique Équatoriale Française (AEF), ont fonctionné, durant quelques années après les indépendances, sous le modèle d'État-nation. Inexorablement, la lutte contre le sous-développement les a conduits à des regroupements politico-économiques (Boguikouma 1999 : 20).

Il est vrai que le phénomène de la mondialisation amorcé depuis des années a fini par relever au grand jour la faiblesse des économies restées en autarcie mais surtout la nécessité de s'unir pour former des ensembles économiques puissants afin de faire face à la concurrence et de se donner les moyens d'assurer les politiques communes de développement. La naissance ou plutôt la redéfinition des regroupements régionaux et sous régionaux tel que la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) répond à l'impérieuse nécessité d'exister dans le concert des nations caractérisées par une folle course au développement politique économique, culturel et social. Ces communautés quoique nombreuses présentent souvent les mêmes caractéristiques (Boguikouma 1999 : 22). Notre étude est circonscrite de manière temporelle entre le 16 mars 1994, date de la création de la CEMAC et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui avait été retenu comme date d'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEMAC. En 2014, François Soudan (2014 :26) déclarait que :

Pour bâtir une communauté, il faut un noyau dur de deux ou trois pays, des hommes d'État, une volonté politique et l'ancrage, dans l'inconscient collectif des peuples d'appartenir à un même espace culturel et de partager un même destin.

La CEMAC, vingt ans après sa création, répond-t-elle aux critères énoncés dans ces propos? En d'autres termes, comment procéder pour que la CEMAC devienne une communauté régionale effective? Depuis qu'elle a remplacé l'Union Douanière Économique des États de l'Afrique Centrale (UDEAC), des réformes considérables ont été enregistrées sur le plan institutionnel au sein de la CEMAC. Malgré ces réformes, le décollage de la CEMAC demeure laborieux. Et si les réformes ne se limitaient pas au niveau institutionnel? Afin d'enclencher les mécanismes propres à une communauté régionale, la CEMAC ne devrait-elle pas revisiter son mode de fonctionnement? L'élaboration de cette étude s'appuie sur une analyse des données recueillies essentiellement dans les articles de presse et auprès des ambassades des pays de la CEMAC à Libreville mais aussi sur la consultation des documents officiels de la CEMAC et des ouvrages traitant des difficultés de l'intégration régionale en Afrique centrale. Le constat qui se dégage lorsqu'on dresse un bilan de la CEMAC, vingt ans après son lancement est que cette institution comme sa devancière rencontre de nombreuses difficultés de fonctionnement. Il a donc fallu poser un regard judicieux sur les raisons de son immobilisme puis, envisager des perspectives qui pourront conduire au processus d'intégration de cette sous-région à l'instar des autres régions d'Afrique (Afrique de l'Ouest notamment), et de connaître enfin vigueur et dynamisme.

## **1. La CEMAC, une communauté murée dans l'immobilisme**

En 20 ans, après avoir été remodelée avec l'optique d'être plus efficace et plus effective que l'UDEAC, la CEMAC demeure une organisation qui a du mal à prendre son envol. Il est vrai, sur le plan institutionnel, il y a eu des avancées remarquables. Toutefois, l'intégration au sein de la CEMAC demeure

balbutiante à cause des conflits de souveraineté et un marché régional dépourvu d'infrastructures réelles.

### 1.1. Entre discours fédérateurs et fonctionnement biaisé

L'une des principales difficultés à laquelle les États de l'Afrique centrale, notamment ceux de l'espace CEMAC sont confrontés, est celui de l'abandon réel de quelques pans de leur souveraineté au profit de l'organisation intégrative. En effet, depuis la création de l'UDEAC, les dirigeants de cette partie du continent ont toujours clamé dans des déclarations circonstanciées leur volonté de voir les anciennes colonies françaises unir leur destin pour un développement harmonieux. Sauf que les questions de contrariété de tout genre ne manquent pas au sein de la CEMAC. Elles sont souvent traduites par une non application ou du moins une application partielle des décisions communautaires. Ainsi malgré les grandes intentions et autres discours élogieux vantant la nécessité d'intégration de la zone, se cache en réalité le refus de céder un pan de souveraineté à l'organisation sous-régionale et en lisière de tout cela, la crainte de l'autre, du voisin<sup>1</sup> (Mbarga Nyatte 2000 : 350). Pour illustrer cela, il nous sied de revenir sur le revirement de la Guinée Équatoriale concernant l'accord de libre-circulation des personnes et des biens signé à Libreville le 14 juin 2013. Cet accord qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été remis sur la table de négociation le 8 novembre 2013 par la Guinée équatoriale, soit cinq mois après son adoption<sup>2</sup>. En posant cet acte peu orthodoxe, la Guinée

---

<sup>1</sup>Ici nous faisons allusion à la question de la libre-circulation des biens et des personnes qui est garantie dans les textes de la CEMAC, mais qui n'a pas encore jusqu'à ce jour été mise en œuvre. Cette situation s'explique tant par un manque de volonté politique mais surtout par la crainte nourrie du Gabon et de la Guinée-Équatoriale de se retrouver envahis des populations des nations voisines.

<sup>2</sup>Cet accord prévoyait de supprimer l'exigence de visas aux frontières aux ressortissants des États membres. Le 8 novembre 2013, La Guinée Équatoriale décidait que cet accord ne s'appliquerait pas sur son territoire.

équatoriale a démontré aux yeux du monde la fragilité de la cohésion et de la confiance au sein de la CEMAC. En effet, dans cette Communauté des décisions adoptées solennellement peuvent être unilatéralement remises en cause par l'un de ses membres.

Depuis le sommet des chefs d'États qui s'était tenu à Libreville le 7 mai 2015, il avait été de nouveau décidé de la suppression des visas avec effet immédiat pour les ressortissants de la CEMAC. Pourtant, malgré cette décision, le visa est toujours requis pour les ressortissants de la Communauté afin d'entrer au Gabon ou en Guinée Équatoriale. Toutefois, depuis 2005 quatre États-membres (Centrafrique, Cameroun, Tchad et Congo) n'octroient plus de visa aux ressortissants d'autres pays de la Communauté, à l'exception de ceux du Gabon et de la Guinée Équatoriale, pour des raisons de réciprocité (Samnick 2005 : 22). Ce désaccord au sujet de la libre-circulation des biens, des services et surtout des personnes empoisonne la marche de l'intégration en zone CEMAC, alors qu'un passeport CEMAC existe depuis le 16 mars 2010<sup>13</sup>. Il en va ainsi de la mise en service de la compagnie aérienne Air CEMAC pour laquelle, la Communauté a fini par reculer. La mise en place de cette compagnie devait permettre de relier entre elles les capitales ainsi que les principales villes de la sous-région afin d'impulser son économie. La compagnie aérienne régionale demeura un projet ayant accouché d'un éléphant blanc. En effet, les membres de la Communauté ne s'étant pas accordés quant aux modalités de démarrage de cette compagnie, décidèrent d'enterrer ce projet le 7 mai 2015 à Libreville lors du sommet des chefs d'État de l'organisation<sup>24</sup>.

Un autre projet communautaire qui s'enlise, et cela parce qu'il fait face aux égoïsmes nationalistes, est celui de la fusion entre les deux places boursières de la sous-région : la bourse des valeurs mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC) dont le siège est à Libreville et *Douala Stock Exchange (DSX)*, bourse

---

<sup>3</sup>Communiqué final du Conseil des Ministres de la CEMAC du 16 mars 2010 ayant adopté le Règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du passeport CEMAC.

<sup>4</sup> Communiqué final de la 12ème session ordinaire des chefs d'États de la CEMAC du 6 mai 2015 à Libreville.

camerounaise. L'ambition affichée par la CEMAC est celle de n'avoir qu'une seule et unique place boursière régionale dont le siège serait à Libreville. Malgré divers plaidoyers de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) en faveur de la BVMAC, cette décision politique ne trouve pas bon échos auprès des autorités financières camerounaises. En effet, ces derniers avancent des arguments tels que la primauté de la place boursière du Cameroun sur celle du Gabon (taille du marché plus important, volume de transaction plus important, vivier plus important de personnel qualifié). Pourtant, il semble évident que la coexistence de ces deux bourses n'est ni rentable ni viable pour la CEMAC. Cette situation qui accable l'intégration de la sous-région n'est imputable qu'aux relents politiques de leadership entre le Cameroun et le Gabon (Té-Lessia 2016 : 17).

La lenteur d'exécution des projets communautaires lorsque ce n'est pas tout bonnement leur manque d'exécution ne sont pas les seules à expliquer l'immobilisme constatée en zone CEMAC. Les scandales de tout genre participent également à ternir l'image de cette communauté. L'on se souvient du scandale financier qui a secoué la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) en septembre 2009. Les plus hautes autorités de cette banque ont été accusées d'un détournement de près de trente-et-un millions de FCFA. Après un tel scandale, l'opinion publique s'attendait à un procès afin d'inculper les auteurs de ce détournement. Á la surprise générale, il n'eut pas de procès. L'équipe dirigeante de la BEAC a simplement été remplacée, les procédures de contrôle renforcées et les présumés auteurs de ce délit renvoyés dans leur pays d'origine. Ce scandale n'a pas seulement jeté un discrédit sur la BEAC mais aussi sur la CEMAC dont on découvre qu'elle n'a pas autorité pour sanctionner les ressortissants de ces pays membres lorsque ceux-ci commettent un délit (Soudan 2009 : 26).

On serait tenté de croire que comme dans les pays membres, l'impunité semble être la règle au sein de la CEMAC. Une administration quelle qu'elle soit ne peut progresser si elle n'a pas obligation de résultat. En effet, comment expliquer que les hauts fonctionnaires de cette communauté ne rendent pas public leur programme lorsqu'ils rentrent en fonction ? De même, à la fin de

leur mandat, aucun bilan de leur exercice ne leur est exigé quant à leur gestion des organes communautaires. L'on ne saurait donc s'étonner que le processus d'intégration au sein de la CEMAC s'enlise alors que dans d'autres régions du continent celui-ci progresse. En zone CEMAC, plusieurs dimensions expliquent cette lenteur.

## 1.2. Une communauté à la remorque

Malgré ses abondantes richesses, l'Afrique centrale demeure une zone mal intégrée lorsqu'on s'intéresse à son économie, au commerce intra-régional, à ses infrastructures et aux flux de ses populations.

Le pourcentage des échanges de biens, de services et de capitaux en zone CEMAC était établi à moins de 2%. Alors que la communauté compte six pays, ces échanges restent dominés par le Cameroun. Ce pourcentage des produits échangés en zone CEMAC est en deçà de la moyenne des autres blocs régionaux du continent qui se situe entre 10 et 12%. En effet, les échanges commerciaux entre les États du COMESA sont à 5%, ceux de la SADC et de la CEDEAO à 10% et pour l'UEMOA<sup>15</sup> à 15%. Ce faible taux d'échanges pourrait s'expliquer par plusieurs raisons dont trois nous semblent essentielles<sup>26</sup>.

Les économies de la CEMAC reposent presque toutes sur deux richesses, à savoir le pétrole, d'une part, et l'exploitation du bois, d'autre part, qui sont les ressources principales des budgets de ces États. Dans ces conditions, les échanges communautaires deviennent quasi difficiles lorsque l'on a exactement les mêmes produits. En plus du faible taux d'échanges, d'autres obstacles d'ordres non tarifaires se dressent devant les échanges commerciaux. Il s'agit des procédures administratives qui sont coûteuses et longues, des contrôles

---

<sup>5</sup> Le COMESA est le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, la SADC est la Communauté de Développement d'Afrique Australe, la CEDEAO est la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et l'UEMOA est l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

<sup>6</sup>Commission économique pour l'Afrique centrale : 2013, p.26.

routiers indénombrables et des racketts des commerçants par les agents de police, de gendarmerie et des douanes.

Le manque d'infrastructures physiques est également une autre dimension qui freine le développement des échanges commerciaux au sein de la CEMAC. Quelles soient routières ou ferroviaires, les infrastructures de transport de cette zone lorsqu'elles existent, sont défectueuses ou impraticables contrairement en zone UEMOA où l'on remarque des corridors entièrement bitumés et des voies ferrées nationales reliant les capitales ouest africaines. En Afrique centrale, aucune voie ferrée n'est interconnectée à une autre de la région. Les capitales ne sont pas toutes reliées entre elles au niveau routier. Il existe néanmoins deux corridors inter-capitales entièrement bitumés. Le premier relie Yaoundé à Bata et le second Yaoundé à Libreville. Deux autres tronçons sont en cours d'achèvement et relieront Yaoundé à Bangui et Yaoundé à Brazzaville.

L'absence d'un couple moteur en zone CEMAC comme l'est le duo Allemagne-France pour l'Union Européenne et le manque d'une puissance régionale dominante<sup>71</sup> explique en partie l'atonie dans laquelle se trouve enlisé son processus d'intégration. Le couple moteur ou la puissance dominante aurait pu canaliser et synchroniser les projets prioritaires de la communauté. Or, il se trouve que le couple Cameroun-Gabon n'est pas envisageable et ce à cause de leur querelle de leadership<sup>82</sup> (Awoumou 2008 : 59). La Guinée Équatoriale qui depuis quelques décennies est devenue l'économie la plus prospère de la zone pourrait devenir, grâce à sa puissance économique<sup>93</sup>, le moteur de l'intégration de la région et ce malgré sa faible démographie. Malheureusement, cette nouvelle puissance économique de la Guinée Équatoriale ne sert pas la construction de la CEMAC. Bien au contraire, elle est plutôt source de rejet de l'intégration, d'actes xénophobes, d'expulsions des étrangers même ceux

---

<sup>7</sup> Une puissance dominante économiquement et démographiquement comme la Côte d'Ivoire au sein de l'UEMOA et l'Afrique du Sud au sein de la COMESA qui peuvent se targuer d'être des facteurs d'intégration réelle.

<sup>8</sup> Déjà au sein de l'UDEAC, le Cameroun se targuait d'en être le leader économique et le Gabon d'en être le leader diplomatique.

<sup>9</sup> La Guinée Équatoriale dispose d'un produit intérieur brut de 11033 dollars par habitant en 2010 (BEAC, 2011).



appartenant à la zone, et de durcissement des conditions de séjour. La question économique demeure donc la cause profonde des querelles de leadership qui se dressent comme un obstacle majeur quant à l'intégration dans cette zone (Ewangue 2002 :35).

Ces querelles de leadership ne sont pas propres à la CEMAC. Elles furent pendant longtemps observées entre la France et l'Allemagne dans le cadre de l'Union Européenne avant que ces deux États ne deviennent le couple locomotive de cette région. Les querelles au sein de la CEMAC ne devraient pas affecter l'intégration de la zone mais au contraire favoriser l'essence de celle-ci : la liberté d'échanger les marchandises, de créer des capitaux et celle de la circulation des personnes et des services. L'argument ou disons la crainte de l'envahissement si souvent évoqué par certains États n'est plus d'actualité. En effet, le modèle d'intégration qu'est l'Union Européenne, les modèles d'intégration que sont en train de devenir l'UEMOA et la CEDEAO se sont appuyés sur des pays dont les économies étaient et sont encore de puissance et de taille différentes (Geslin et Dougeli 2007 : 69).

Le constat de tous les maux qui minent la CEMAC deux décennies après sa création est sans appel. Les objectifs déclarés sont loin d'être atteints. *A contrario*, les résultats obtenus jusqu'à présent sont tellement dérisoires, que l'on pourrait penser que comme l'institution qu'elle a remplacée, la CEMAC court vers l'échec si des nouvelles orientations ne sont pas adoptées.

## **2. La CEMAC, pour une intégration réussie : quelques perspectives**

Les discours vantant les mérites de l'intégration régionale en Afrique centrale jalonnent les différents sommets des chefs d'État de cette région. Il serait propice pour l'intégration de cette zone, que ses dirigeants politiques se décident à trouver des réponses adéquates, s'ils veulent réellement parvenir à un marché commun et réaliser une intégration régionale aboutie en 2025.

## 2.1. Au-delà des discours politiques

Construire une zone intégrée ne saurait se limiter à une volonté politique exprimée uniquement dans les discours. Les chefs d'État de la CEMAC gagneraient à rendre autonome leur organisation. En effet,

les États membres de ladite organisation n'ont pas l'obligation d'appliquer ces décisions sur leur territoire. En d'autres termes, les actes de la CEMAC ne sont pas force de loi dans les États au nom du respect de la souveraineté de ces derniers. Or, comme l'affirmait en 2004 le Secrétariat exécutif de cette institution :

Les entorses à l'application des codes et règlements fiscało-douaniers, les entraves tarifaires et non tarifaires au commerce intra-régional, l'observation insuffisante des règles d'origine et des dispositions communautaires sur la réglementation de la concurrence, constituent des dérives dangereuses qui, si l'on y prend garde, peuvent entraîner l'effondrement de tout l'édifice en construction<sup>11</sup>.

Il serait donc dans l'intérêt de l'intégration de cette zone, que la CEMAC devienne une organisation au-dessus des États pour les décisions prises par la Conférence des chefs d'État. L'autonomie de la CEMAC ne devrait pas seulement être politique mais aussi financière. En effet, les États de la communauté ont souvent des arriérés dans le versement de leur contribution. Or, les cotisations des États pourraient se faire par un prélèvement direct par la CEMAC. Cela aurait pour effet de rendre l'institution financièrement autonome comme l'est l'UE. En effet, le budget de l'Union Européenne est largement assuré par les contributions des pays-membres. En effet, un pourcentage estimé à environ 0,7% est prélevé sur le revenu national brut des pays-membres. La contribution de chaque État-membre tient compte de sa capacité financière

---

<sup>11</sup>CEMAC 2005, *Rapport de l'année 2004*, Secrétariat exécutif de la CEMAC, Bangui, p.12.

devant servir les principes de solidarité de l'Union. Toutefois, ce prélèvement ne doit jamais surcharger un pays en particulier. L'UE tire également ses revenus des droits à l'importation de produits provenant hors de la communauté. À ces deux sources de revenus s'ajoutent des amendes imposées aux entreprises qui ne respecteraient pas la législation européenne. Grâce à ses différentes sources de revenus, l'UE est capable de soutenir la croissance et la création des emplois. Ce budget permet aussi le financement des investissements destinés à réduire les écarts économiques entre ses membres en plus de développer les régions rurales de l'Union (Doutriaux et Lequesne 1998 : 93-94). Comme c'est le cas dans l'UE, les États les mieux nantis de la CEMAC doivent consentir à fournir plus d'efforts que les États les moins favorisés de la région, et cela pour un fonctionnement effectif de la Communauté. Lesdits États devront également abandonner leur nationalisme exacerbé qui est souvent perçu par les populations comme une invitation au repli identitaire.

En CEMAC, que l'on soit diplomate, commerçant, homme d'affaires, citoyen lambda et même employé dans ladite organisation, un visa est requis pour entrer au Gabon ou en Guinée Équatoriale. Or, la mondialisation est désormais un phénomène irréversible rendant les économies de plus en plus concurrentielles. La libre-circulation devient alors incontournable pour la pérennisation de la CEMAC. Il faut donc qu'un dialogue franc s'installe entre les dirigeants de la CEMAC. Il faudrait éviter de mettre la charrue avant les bœufs en décrétant la libre-circulation. Il convient de mettre sur pied tous les mécanismes et instruments devant lever tous les obstacles à celle-ci : la formation commune de toutes les polices des frontières, l'adoption d'une réglementation commune concernant l'immigration, l'effectivité d'un passeport communautaire et que les populations soient imprégnées et adhèrent à la politique d'intégration.

Les débats et la pédagogie sur la justification de l'intégration régionale en Afrique centrale font cruellement défaut. Par conséquent, les populations de la CEMAC, qui jusque-là, ont toujours été mises de côté dans le processus communautaire, ne mesurent pas les enjeux d'une telle politique. Il semble donc légitime, qu'elles soient méfiantes concernant l'ouverture des frontières surtout

que les dirigeants politiques les abreuvent uniquement des conséquences négatives liées à une éventualité, entretenant ainsi la peur de l'envahissement par le voisin. Bien au contraire, les autorités de la région gagneraient à développer une identité communautaire de laquelle découlerait un sentiment partagé d'appartenance au groupe social, politique et économique qu'est la CEMAC. Pour cela, il faudrait qu'elle soit connue des populations à travers plusieurs actions<sup>12</sup> de promotion et d'explication et que ces dernières se sentent concernées par son existence en participant à l'élection des députés du parlement de l'institution régionale. Mettre les citoyens de la région au centre de cette politique en créant un espace communautaire dans lequel ils puissent se reconnaître. La CEMAC ne devait plus être pour ces populations, une contrainte imposée par les politiques mais un projet partagé qui tienne compte de leur vécu quotidien en proposant des politiques en vue de son amélioration.

Une CEMAC au-dessus des États lorsqu'il s'agit des questions devant servir à la progression de l'intégration de ses pays, telle devrait être la vision des dirigeants politiques de cette institution. Ainsi, ils pourraient mettre en œuvre des mécanismes et des projets communautaires devant impulser l'intégration dans cette zone.

## 2.2. Conditions préalables à l'intégration

L'Afrique centrale est connue pour être une zone conflictuelle. La CEMAC, partie intégrante de cette zone, n'échappe pas à cette gangrène. En effet, c'est une zone où les coups d'États ou les tentatives de coup d'États se succèdent. Les émeutes post électorales, les répressions, les conflits civils, ethniques, religieux, transfrontaliers et le non-respect des droits de l'Homme jalonnent la vie des populations de cette zone<sup>13</sup>. Un tel contexte évidemment ne saurait être

---

<sup>12</sup>Émissions radiotélévisées, conférences dans les établissements scolaires et universitaires, création d'un hymne, multiplication et amélioration du fonctionnement des grandes écoles inter-États.

<sup>13</sup> La Centrafrique est connue dans la sous-région pour être un pays dans lequel les coups d'État ou tentatives de coup d'État alternent avec les mutineries et des guerres civiles. Le Cameroun plus stable connaît néanmoins des tensions lors des périodes électorales et la

propice à un développement de la région et encore moins à une intégration réussie. Or, une intégration effective au sein d'un espace unifié engendre une interdépendance et des relations apaisées entre les États d'une même zone. En effet, en partageant des liens économiques et politiques étroits supranationaux, les États membres face à un désaccord éventuel opteront pour la raison ou le compromis plutôt que pour un conflit armé eu égard à la conservation des avantages obtenus grâce à l'intégration régionale. Il faudrait que le contexte politique et économique délétère si caractéristique de l'Afrique centrale soit remplacé par l'instauration d'une véritable démocratie, source de bonne gouvernance. La conséquence immédiate de ce climat de stabilité serait l'attrait des multinationales étrangères propices au développement de la région.

Ces multinationales ne sauraient s'installer dans un cadre dépourvu d'infrastructures de tout ordre notamment des infrastructures de transport. Le manque d'infrastructures de transport augmente nécessairement le coût de celui-ci, car dans en CEMAC, le transport des marchandises, des biens et des services circulent entre 80 et 90% par la voie routière. Selon le président de la BDEAC, « Le transport de marchandises entre Douala et Ndjamena coûte six fois plus cher qu'entre Shanghai, en Chine, et le port de Douala. Il dure également deux fois plus longtemps : soixante jours, contre trente jours » (Dologuélé 2009 : 22). D'après A. Estache et M. Fay, il existerait une adéquation entre infrastructures et croissance : une bonne infrastructure stimule la croissance économique et à l'opposé, de la croissance résulterait une augmentation de la demande des infrastructures (2007 : 48). Le faible rendement des échanges des biens, des services et des marchandises trouve donc une explication partielle dans le manque des infrastructures de transport. Si les infrastructures sont moindres ou difficilement praticables, un marché régional ne saurait alors connaître une intensification. En plus de la nécessité d'investir dans les infrastructures

---

corruption s'y est fait un lit. Le Congo a connu une guerre civile en 1997 qui a marqué le retour de Denis Sassou Nguesso au pouvoir et qui s'y maintient par des manipulations constitutionnelles. Le Gabon est un pays plutôt stable même si les violences post-électorales sont quasi certaines depuis l'instauration du multipartisme en 1990. La Guinée Équatoriale est remarquable par une stabilité politique consécutive à une gestion autocratique du pouvoir.

matérielles telles que les voies routières et ferroviaires, il s'avère aussi important d'améliorer les infrastructures immatérielles. En effet, une intégration effective ne saurait s'enclencher sans une harmonisation des politiques sur le plan régional, sans l'adoption des mesures qui faciliteraient le commerce communautaire. Ces mesures pourraient se traduire par des procédures administratives communes à toutes les frontières des pays membres, enfin et surtout l'adoption au niveau national des politiques favorisant l'intégration régionale au lieu de la freiner. La participation de la CEMAC à l'économie mondiale deviendrait effective et rentable lorsque ses membres mettront en commun leurs ressources en créant des économies d'échelle. L'intensification est assurée par différents organes que la CEMAC a mis en place. Il s'agit entre autres du Programme Économique Régional (PER) qui est le socle de la politique globale d'intégration dans cette zone.

Les économies de cette zone gagneraient dans le cadre d'un PER à se diversifier dans les domaines de l'agro-industrie, la pêche, l'énergie ou l'élevage. Il semble donc nécessaire de prioriser la réalisation des projets pertinents qui accélèrent l'intégration en CEMAC en la rendant plus visible mais surtout plus efficace. Cette diversification des économies dans le cadre PER devrait mettre fin aux pratiques de protectionnisme enregistrées dans la zone. Toutefois, cette diversification économique ne saurait se réaliser sans une amélioration de l'environnement des affaires en CEMAC comme le stipulent clairement les axes 1 et 2 du plan opérationnel 2011-2015 du PER<sup>14</sup>.

Enfin, il nous paraît impérieux que dans l'espace CEMAC, un État ou un couple locomotive se distingue afin de tirer le processus d'intégration de cette communauté comme cela a été le cas sous d'autres cieux. En effet, en Europe, l'UE doit son dynamisme par le couple moteur qu'a été la France et l'Allemagne

---

<sup>14</sup> L'axe un préconise que chaque État s'approprie le PER afin que son pilotage soit efficace. Faire connaître la vision de la CEMAC auprès des investisseurs étrangers pour un développement fructueux de la sous-région et enfin faciliter les populations de la région en valorisant leur patrimoine culturel. L'axe 2 quant à lui insiste sur l'ancrage en CEMAC de la bonne gouvernance source d'un environnement propice aux affaires. Cf.

dans les domaines tels que la monnaie unique, le commerce, la défense ou encore la législation. Ces deux États pourtant de taille économique et politique relativement semblable ont joué un rôle décisif durant les étapes ayant conduit à la mise en place des institutions supranationales européennes. Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'il y ait un couple moteur pour la bonne marche du processus d'intégration. Un seul État peut se positionner en État catalyseur comme cela a été le cas du Brésil au sein du Mercosur ou des États-Unis qui sont au sein de l'ALENA, l'élément moteur. Plus proche de la CEMAC, en Afrique de l'Ouest, les performances enregistrées dans les processus d'intégration de cette zone sont l'œuvre des pays moteurs que sont le Nigeria pour la CEDEAO et la Côte-d'Ivoire pour l'UEMOA.

## Conclusion

La CEMAC, vingt ans après sa création, se doit de relever de nombreux défis afin qu'elle puisse jouer le rôle qui est le sien en Afrique centrale : celui de véritable partenaire économique mais aussi politique en face des autres blocs régionaux. En effet, depuis plusieurs décennies, le commerce international ne se limite plus aux États. Bien au contraire, il se réalise de plus en plus entre blocs régionaux. Pour parvenir à une intégration de fait, il est primordial que la CEMAC supprime tous les obstacles qui entravent son chemin. Or deux décennies plus tard, elle rencontre de nombreux écueils tant sur la gestion de ses institutions que par la faiblesse de ses échanges commerciaux intra-muros. Elle se caractérise également par un manque d'infrastructures de transport et la présence sempiternelle des querelles de leadership entre ses États-membres. Pourtant, il ne saurait y avoir intégration régionale sans dépolitisation de celle-ci et sans une réelle volonté politique dépourvue d'ambiguïté (Priso-Essawe 2005 :28).

Dans un monde qui ne cesse de se transformer et où la concurrence est de mise, l'intégration des pays de la zone CEMAC est plus que jamais impérieuse. Il serait temps que les dirigeants de la CEMAC changent de paradigme. Que les discours officiels lénifiants ne demeurent pas des effets

d'annonce mais qu'ils se concrétisent en actes. Car, la CEMAC est une organisation qui a une existence réelle, mais elle ne fonctionne pas, ou plutôt son mode de fonctionnement doit être revu. Que les États de cette Communauté qui se distinguent des autres, soit économiquement, démographiquement ou politiquement, consentent à plus de sacrifices pour le bien communautaire, afin que cette organisation devienne concurrentielle face autres aux autres blocs régionaux.

## Références

### Sources

CEMAC :(2005), *Rapport de l'année 2004*, Secrétariat exécutif de la CEMAC, Bangui.

CEMAC : (2012), *Programme Économique Régional : Plan opérationnel 2011-2015*, Bangui.

Commission économique pour l'Afrique, bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, « rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique centrale », 2012, 48p.

Communiqué final du Conseil des Ministres de la CEMAC du 16 mars 2010 ayant adopté le Règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du passeport CEMAC.

Communiqué final de la 12ème session ordinaire des chefs d'États de la CEMAC du 6 mai 2015 à Libreville.

Traité révisé de la CEMAC (2008), Yaoundé.

### Bibliographie

Awoumou C.D.G, 2008, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan.



Boguikouma M., 1999, *L'intégration régionale en Afrique Centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau contexte de mondialisation*, thèse de sciences politiques, université d'Ottawa.

Boussougou J.C., 1994, « De l'UDEAC à la CEMAC, l'intégration régionale en Afrique centrale », *l'Union* du 17 mars, p.16.

Cornevin R., 1990, *Histoire de l'Afrique : des origines à la seconde guerre mondiale*, Paris, Payot.

Doutriaux Y. et Lequesne C. 1998, *Les institutions de l'Union européenne, Reflexe Europe*, Paris, La Documentation française.

Dreux-Breze J. de, 1968, *Le problème du regroupement en Afrique équatoriale*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence.

Estache A. et Fay M., 2007, « Current Debates on Infrastructure policy », Document de travail consacré à la recherche sur les politiques, numéro 4410, Banque mondiale, Washington DC.

Ewangue J. L., 2002, « Guinée équatoriale : le complexe du nouveau riche », *Enjeux*, n° 10, janvier-mars, pp. 35-36.

Geslin J.-D. et Dougeli G., 2007, « Communauté de destin et méfiance réciproque. Je t'aime, moi non plus », *Jeune Afrique*, n°2420, 27 mai au 2 juin, pp. 69-70.

Journaux A., Rouerie G. et Diarra S., 1976, *L'Afrique*, Paris, Collection A. Journaux, Hatier.

Les éditions du Jaguar, 2000, *Atlas de l'Afrique*, Jaguar, Paris.

Mbarga Nyatte D., 2000, « La dynamique intégrative en CEMAC : perspectives et limites de la CEMAC », *Actes du colloque sur les dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, 20-28 avril.

Nizesete B.D., 2000, « Patrimoine culturel de l'Afrique centrale : fondement d'une intégration régionale véritable », *Actes du colloque sur les dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, 20-28 avril.

Priso-Essawe S.-J., 2005, « L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership ? », *Enjeux* n°22, janvier-mars, pp 27-31.



Samnick E. G., 2005, « De la difficulté de circuler librement en Afrique Centrale », *Enjeux*, n°24, juillet-septembre, pp. 20-23.

Soudan F., 2009, « Exclusif : hold-up à la CEMAC », *Jeune Afrique*, n°2536 du 14 septembre au 20 septembre, pp. 25-32.

Soudan F., 2014, « CEMAC : Esprit es-tu là ? », *Jeune Afrique*, n°2790 du 29 juin au 5 juillet, p 26.

Té-Lessia J., 2016, « Afrique centrale : divisions à Malabo sur la fusion des bourses du Cameroun et du Gabon », *Jeune Afrique*, n°2310 du 25 février, pp.16-19.